

# Courrier

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1984)**

Heft 731

PDF erstellt am: **13.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Chillon menacé

Dans «24 Heures», Bertil Galland a ouvert le dossier: une nouvelle menace plane sur Chillon. Reprenons!

Attiré probablement par le cadre incomparable du lac et des forêts entourant le château, un quarteron de promoteurs immobiliers de Berne et de Plan-les-Ouates envisage la construction, aux abords immédiats de la forteresse médiévale, d'un groupe de quatre doubles bâtiments résidentiels (dessin ci-dessous). Ce projet fait l'objet d'un plan de quartier de la commune de Veytaux, qui sera, semble-t-il, probablement — la prudence s'impose devant le mutisme et l'absence d'informations fraîches — mis à l'enquête dans les mois qui viennent.

La loi vaudoise du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites se propose de sauvegarder, dans le sens de l'intérêt général et de la conservation du patrimoine, les témoins caractéristiques de notre passé. Cette protection ne s'étend du reste pas aux seuls objets,

mais à leur environnement immédiat, comme le précise l'article 46:

Sont protégés... tous les monuments de la préhistoire, de l'histoire, de l'art et de l'architecture... Sont également protégés les terrains contenant ces objets et leurs abords. Aucune atteinte ne peut leur être portée qui en altère le caractère.

D'emblée, une question vient à l'esprit: où s'arrêtent les abords? D'une adoption relativement récente, le texte de 1969 n'a pas encore derrière lui une jurisprudence d'application telle que le château de Chillon puisse d'emblée être protégé dans un rayon de 500 mètres à partir du donjon. C'est dire l'importance de l'attitude des responsables politiques chargés de l'application de la loi.

A notre avis, le site en cause mérite d'être protégé dans un rayon maximum. Chacun a sans doute encore en mémoire les problèmes posés par les constructions projetées à la sortie de Villeneuve, sur le delta de la Tinière.

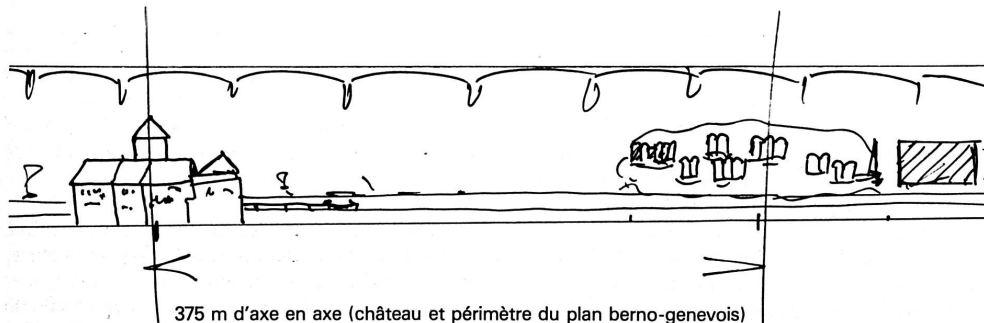
L'idéal serait que la commune de Veytaux, suivant en cela l'exemple de celle de Gryon classant définitivement la région de Taveyannaz, prenne une

décision identique en ce qui concerne Chillon et ses abords. Elle n'est malheureusement pas propriétaire du terrain concerné et cela pose d'incontestables problèmes financiers.

Une objection connue affirme que le site de Chillon est déjà abîmé par la présence de l'autoroute du Léman. Sans entrer dans des considérations d'ordre esthétique, il faut bien admettre que cet ouvrage d'art, parfaitement intégré dans le paysage, est d'intérêt général, ce qui n'est certes pas le cas du projet des promoteurs.

Enfin, s'il est possible que les constructions envisagées puissent être implantées de telle sorte qu'elles ne soient pas visibles du château lui-même, il n'en demeure pas moins qu'elles constitueront une inadmissible verrue aux yeux d'un observateur situé sur le lac. Il faut avoir admiré, d'un bateau de la CGN croisant sur les eaux, le spectacle incomparable des rives, des tours, des murailles et des forêts, pour saisir dans sa vraie mesure l'ampleur des dommages que la toute-puissance de l'argent s'apprête à faire subir à l'un des plus célèbres sites de notre pays.

A. V.



375 m d'axe en axe (château et périmètre du plan berno-genevois)

*Chillon, son autoroute, ses bâtiments résidentiels*

### COURRIER

## Chers trains

Si l'on comprend bien les calculs de Gil Stauffer (DP 729), pour se déplacer à bon compte, il faut d'urgence que tous les Suisses et Suissesses qui n'en possèdent pas encore achètent, toutes affaires cessantes, une vieille voiture d'occasion. Tous comptes faits, cela devrait bien représenter un million de véhicules supplémentaires. Il resterait évidemment ensuite à liquider les chemins de fer: ils ne sauraient justifier leur existence par les seuls transports d'automobilistes victimes de retrait de permis et des marchandises. Ces dernières iraient donc aussi sur la route où le trafic des camions doublerait (actuellement, les prestations marchandises

rail/route s'équilibrent à peu près). Bien sûr, de cette façon le problème des tarifs ferroviaires trop élevés serait résolu. Mais le prix à payer par la collectivité pour survivre dans ces conditions-là, dans un pays qui ne comptera toujours que 41 300 km<sup>2</sup>, serait à coup sûr très supérieur à l'actuel.

Cela dit, il est bien vrai que les prix des billets de chemin de fer sont rébarbatifs (l'objectivité commande de préciser que les allègements offerts sont souvent méconnus). Les CFF sont maîtres et seigneurs en la matière. Plus que jamais depuis 1982. C'est le Parlement, à travers le «mandat de prestations des CFF», qui l'a voulu ainsi. Et la décision de février du conseil d'administration de ne pas augmenter les tarifs l'automne prochain n'est sans doute qu'un petit sursis miraculeux.

Comment le citoyen conscient de ses responsabilités peut-il réagir? S'il abandonne définitivement le train, il charge encore plus son environnement et il met en marche un processus de réduction des prestations, puis de démantèlement irréversible du chemin de fer (voir le trafic de détail). S'il paie les augmentations tarifaires, même en rechignant, il donne l'impression au service du marketing et aux dirigeants des CFF qu'ils peuvent encore presser le citron.

Alors? Envahir les trains en refusant de payer le gros prix? Pour que certains comprennent, il faudra peut-être en arriver là...

Michel Béguelin

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

## Face aux Rouges

Au programme du baccalauréat 1984, nous avons porté *La Pêche miraculeuse*, de Guy de Pourtalès. Donc, lecture pour mon compte de *Chaque Mouche a son Ombre*, mémoires et journal inédits du même auteur.

Sentiment parfois pénible de l'irréparable futilité d'une société (la «BS» genevoise, vers 1900) et d'un individu.

1905. C'est le temps de la première révolution

russe; de la théorie de la relativité limitée, d'Einstein; des Essais sur la sexualité de Freud — Guy de Pourtalès déjeune de temps en temps chez sa vieille tante, «la comtesse Edmond de Pourtalès, née Renouard de Bussière, dont l'hôtel Renaissance, connu de tous les Parisiens, était situé 7, rue Tronchet, derrière la Madeleine».

1916. Bataille de Verdun. «Je lis le *Journal intime d'Amiel*, qui me plaît infiniment (...). Livre d'intimité et de méditation; on se retrempe un peu dans l'intellect — ce qui a vraiment son charme et sa fraîcheur par ce temps de militaires!», note l'écrivain. Etc.

Parfois, cependant, des choses bien intéressantes.

1919. Officier de l'armée française, engagé volontaire, Guy de Pourtalès participe à l'occupation de la Rhénanie. «Nous avons passé devant les fameuses fabriques de la «Badische Anilin» (*ce sont les usines qui fabriquaient les gaz asphyxiants* — J. C.), si souvent bombardées par nos aviateurs. Mais je n'ai pu voir aucune trace de dégâts.»... Tiens, tiens! Faut croire que les aviateurs français de 14-18 étaient aussi maladroits que les aviateurs américains, anglais de 42-45, qui réussirent très bien à raser Francfort, mais ne touchèrent que très peu les usines d'IG Farben AG, à Höchst, non loin de Francfort...

Un peu plus loin:

«L'ennemi n'est plus le Français, ni l'Anglais, ni l'Américain, note Pourtalès perspicace — avec eux, on s'arrangera toujours — l'ennemi, c'est le bolchevik. Toutes les classes sociales vont se liguier contre lui, parce que le bolchevik c'est le désordre, l'anarchie, la ruine, et par conséquent la continuation des privations matérielles.»

Et encore:

«J'ai interrogé quelques habitants. Toujours la même antienne: l'Allemagne d'aujourd'hui c'est le désordre, l'anarchie; le groupe Spartacus terrorise le Boche. Aussi la France représente-t-elle la force, l'ordre, la tranquillité. Et l'Allemand, même officier, préfère cela.»

Dieu merci, les chefs spartakistes, Karl Liebknecht (qui fut le premier représentant européen à voter

contre les crédits militaires, ce qui lui valut la prison, dès 1915!) et Rosa Luxembourg furent assassinés. Ce que déplora Romain Rolland — mais on le sait assez: Romain Rolland s'était déconsidéré dès 1914, en lançant cet appel à la paix qui s'intitule *Au-dessus de la mêlée!* Et du côté allemand, trois savants allemands s'opposaient seuls à la guerre: Einstein — un Juif; Georg Friedrich Nicolaï — un autre Juif; et Förster — on peut penser que tous les trois étaient à la solde de Moscou, et d'ailleurs Einstein ne récidiva-t-il pas, dans les années 50, en élevant la voix en faveur des deux «espions atomiques», les Rosenberg, Juifs eux aussi?!

Dans ce beau livre qui s'intitule *Nationalistes et Nationaux* (1870-1940), Henri Guillemin a bien montré qu'en 1871, bon nombre de Français, de leur côté, préféreraient de beaucoup Bismark à la Commune de Paris; comme en 1939-40, leurs petits-fils prirent leur parti de Hitler, qui après tout leur paraissait le défenseur de l'Europe civilisée contre les Rouges!

Les circonstances changent, le fond permène. Au fait, avez-vous lu le livre de Berney? J. C.

CRT

## Liberté chérie

Dans l'éditorial consacré à «l'étude syndicale» sur le groupe Maus (DP 729), nous parlions de l'accueil «surprenant» réservé par les médias à la publication de la CRT, citant l'exemple de la Radio romande.

François Gross, rédacteur en chef de «La Liberté», nous signale son propre édito sur le «brûlot» de la CRT. Très bon texte en effet, comme souvent les encadrés signés F. G. Avec tout le courage qu'il faut pour parler sans énervement ni flagornerie d'un groupe qui a de solides racines à Fribourg, où il continue d'ailleurs de compter comme employeur.

Liberté: un titre qui oblige. Et que F. G. honore. (Y. J.)